

un demandeur d'asile sans moyens  
de subsistance, sans abri du 18.04.2019  
par la faute des Autorités françaises et de la CEDH

Adresse : Chez M et Mme Jamain,  
6 rue Guiglia, 06000 Nice, France  
Tel. 06 95 99 53 29  
[bormentalsv@yandex.ru](mailto:bormentalsv@yandex.ru)

**Ma représentante :**

Association «Contrôle public»  
<http://www.controle-public.com>  
[controle.public.fr.rus@gmail.com](mailto:controle.public.fr.rus@gmail.com)

1. Conseil de l'Europe  
Président de l'APSE  
**M. Rik DAEMS**  
<https://www.coe.int/en/web/portal/contacts>
2. Comité Des Ministres [cm@coe.int](mailto:cm@coe.int)
3. Groupe d'Etats contre la corruption  
<https://www.coe.int/fr/web/greco/structure/secretariat>
4. Haut commissaire pour les réfugiés  
<https://www.unhcr.org/fr/contact-form-fr.htm>
5. HAUT REPRÉSENTANT / VICE-PRÉSIDENT **M. Josep Borrell Fontelles**  
[cab-borrell-fontelles-contact@ec.europa.eu](mailto:cab-borrell-fontelles-contact@ec.europa.eu)
6. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l' APCE  
Email : [isild.heurtin@coe.int](mailto:isild.heurtin@coe.int)  
Email : [kateryna.gayevska@coe.int](mailto:kateryna.gayevska@coe.int) ; [anne.garel@coe.int](mailto:anne.garel@coe.int)
- 6.1 Président de la commission des questions juridiques et des droits der l'homme  
**M. Boriss CILEVIČS**

6.2 Président de la commission des questions politiques et de la démocratie

**M. Z. NÉMETH**

6.3 Président de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

**M V. ULLRICH**

6.4 Président de la commission du règlement. Des immunités et des affaires institutionnelles

**Mme I. SCHOU**

6.5 Président de la commission pour respect des obligations et engagement des état membres du Conseil de l'Europe

**M. M. A. JENSEN**

6.6 Président de la commission sur l'égalité et la non-discrimination

**Mme P. BAYAR**

6.7 Président de la commission des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées

**M. P.-A. FRIDEZ**

Chers Messieurs et Mesdames

Je suis un demandeur d'asile sur les motifs les activité des droits de l'homme.

Le fait de la persécution des défenseurs des droits de l'homme en Russie a été confirmé le 10.06.2021 par le Parlement européen dans ses *Résolutions relatives aux droits de l'homme et à la démocratie le 10.06.2021* selon lesquelles les autorités

russes devraient "*cesser de persécution des militants politiques et des défenseurs des droits de l'homme*".

Cependant, la situation tendue des droits de l'homme et la persécution des défenseurs des droits de l'homme existe également en Europe.

Les autorités **françaises** ont organisé ma persécution en tant que défenseur des droits de l'homme au lieu de me fournir la protection internationale **garantie** par la Convention de Genève : ils m'ont privé de tous mes moyens de subsistance, de mon logement, m'ont appliqué une psychiatrie punitive.

J'ai demandé une protection à la Cour européenne des droits de l'homme, mais j'ai été confronté à **une corruption multiple**. Je ne doute pas que le greffe et les juges de la Cour européenne de justice ont des relations de corruption avec les autorités des États parties.

L'Association a des preuves de décisions et de l'activité de corruption :

<http://www.controle-public.com/fr/corruption>

<http://www.controle-public.com/fr/CEDH>

<http://www.controle-public.com/gallery/R%20176-.pdf>

J'ai déposé demande d'indemnisation contre le juge de la CEDH M. *Lado Chanturia* devant le tribunal administratif de Strasbourg, demandant la juridiction impartiale – le jury.

<http://www.controle-public.com/gallery/DILC.pdf>

Les autorités françaises ne tiennent pas compte de mes arguments tant en ce qui concerne l'immunité que la compétence et, de fait, **font obstacle à la pratique de la responsabilité des organes internationaux et de leurs agents**.

*Décision du TA de Strasbourg du 3.05.2021*

<http://www.controle-public.com/gallery/Or2102893.pdf>

*Décision de la CAA de Nancy du 3.06.2021*

<http://www.controle-public.com/gallery/DAN.pdf>

En appel et en cassation, j'ai indiqué des arguments spécifiques pour garantir la responsabilité des juges de la CEDH pour les décisions de corruption :

*Pourvoi en appel*

<http://www.controle-public.com/gallery/Ap51529fr.pdf>

*Pourvoi en cassation*

<http://www.controle-public.com/gallery/Cas.%20ofr.pdf>

J'ai demandé au Conseil d'Etat français de faire participer le Comité des ministres, qui est en train de trancher ces questions depuis plusieurs années et ne peut pas le résoudre jusqu'à 2021, **ce qui multiplie la corruption et ses victimes.**

Pour cette raison, je vous envoie mes documents de procédure pour examen et je vous demande de **contacter les autorités françaises avec l'initiative de votre part de participer au processus :**

***Dossier du TA de Strasbourg N° 2102893- Dossier de la CAA de Nancy N°2101437- Dossier de CE N°453549***

Conformément à l'article 41 de la Charte européenne des droits fondamentaux, je vous prie de me faire parvenir vos réponses.

Vous remerciant par avance de la suite que vous voudrez bien donner à ma demande, je vous prie d'agréer, Messieurs et Mesdames, l'expression de mes sentiments distingués.

Président de l'association « Contrôle public »

<http://www.controle-public.com/fr/Droits>

<http://www.controle-public.com/fr/psychiatrie>

e-mail [controle.public.fr.rus@gmail.com](mailto:controle.public.fr.rus@gmail.com)

M. Ziablitsev S.

